

**NOTE D'INFORMATION
N°13
DECEMBRE 2015**

Le 14/12/15

**Championnat de Ligue *ÉPÉE DAMES* ÉQUIPES
SAMEDI 9 JANVIER 2016**

CADETTES ÉQUIPES
Inscriptions : 14h30 - Scratch : 14h45

Inscription obligatoire pour les équipes : 30 €uros
(pas d'engagement sur place pour les équipes)

**Championnat de Ligue *ÉPÉE DAMES* Individuel
DIMANCHE 10 JANVIER 2016**

CADETTES Individuel
Inscriptions : 9h30 - Scratch : 9h45

Inscription : 10+2 €uros

**Salle d'Armes de la VGA Saint Maur – 51 avenue Pierre Brossolette
À SAINT MAUR (94100)**

Inscriptions en ligne sur le site de l'Extranet de la FFE : avant le **jeudi 7 janvier à 23h59.**

✓ Décision du CD du 19 septembre 2011 : Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) et à l'aide du système des engagement en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement.

Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné devra avoir prévenu la commission bert.dupeyrat@gmail.com (avec copie à escrime@leac-escrime.fr) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.

✓ Décision du CD du 16 janvier 2012 : Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.

